

Barème d'honoraires

Applicable au 06/11/2025

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires indiqués sont les honoraires maximums et sont à la charge du vendeur

< 31.000 €	3.000 € TTC
< 77.000 €	9% TTC
< 160.000 €	7 % TTC
< 300.000 €	6% TTC
< 500.000 €	5,5% TTC
> 500.001 €	5% TTC
> 1.500.000 €	4% TTC

Barème d'honoraires

Applicable au 06/11/2025

Honoraires sur location d'immeubles

Honoraires part locataire

	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	12 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²	8 € TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux	3€ par m ² de surface habitable (toutes zones)		

(1) Liste des villes disponibles dans l'article R304-1 du code de construction et de l'habitation du 1^{er} Août 2014

(2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014

Honoraires part propriétaire bailleur

Recherche de locataire, rédaction du bail, état des lieux d'entrée	1 mois de loyer C/C TTC

NB : Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au présent barème.

Barème d'honoraires

Applicable au 06/11/2025

Honoraires de Gestion

Les honoraires de gestion locative sont à la charge exclusive du bailleur.

Gestion de base	5.00% HT / 6.00% TTC (TVA 20%)
Assurance Loyers Impayés	2,90%
Assurance PNO	120€/ AN
STION ASSURÉ PAR FILIALE INTERNE SAS CGPM	SIREN : 934.283.706
Garantie Financière GALIAN 180.000€	RCP GALIAN